

Les nouvelles de
CHANONAT





Sommaire

État civil	4	Et si chacun balayait devant sa porte ?	18
Vie municipale		Attention au Monoxyde de Carbone	19
À la mémoire de Valéry Giscard d'Estaing	5	Alerte plante vénéneuse : le Sénéçon du Cap	20
Une commémoration du 11 novembre inédite	6	Le Plan Communal de Sauvegarde	20
Formation aux premiers secours	6	Valorisation des biodéchets	21
L'union fait la force	6	Paiements de proximité	21
Les points importants des conseils municipaux	7	L'église romane Saint-Julien de Jussat	22
La commission consultative environnement	8	Distributeur de pain	23
Commission communale des impôts directs	9	Balade à l'étang de la prairie	23
Les nouveaux ateliers municipaux	9	Vie associative	
Le bâtiment périscolaire	10	La société de chasse de Chanonat	24
Les lotissements sur la commune de Chanonat	11	Association des parents d'élèves	25
Lutte contre les inondations	12	Société de pêche "La Chanonatoise"	25
L'éclairage public rue de la Molière	12	Auzon le collectif	26
L'entretien de nos rues	13	Vie communautaire & syndicale	
Aménagement des alentours de l'Église St-Étienne	14	Et la culture sur Chanonat ?	27
Scolarité et jeunesse		Le musée de Gergovie	28
Départ en retraite de Mme Annie Giraud	15	Projet mobilité Mond'Arverne	29
Arrivée de Mme Amélie Vigniol	15	Opération Solaire Dôme	30
Aide au devoirs	15	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)	30
Social		Le SMVVA	31
Les relais du cœur	16	Le Syndicat Mixte de l'Eau	32
Le Noël des aînés	16	SIEG - Territoire d'énergie Puy-de-Dôme	33
Cadre de vie		Le SITCOM des Couzes	34
Plan de circulation	17	Tribune libre	
Infos pratiques		Le mot de la liste l'Engagement Citoyen	35



Édito

Chers habitant.e.s de la Commune

Noël est passé et cette année la neige a brillé. Brillé cette fois-ci par sa présence bienveillante qui nous a laissé à espérer, mais aussi savourer le cycle des saisons de jadis retrouvées ; cycle qui nous guide, qui nous fait nous projeter dans nos projets personnels et bien sûr collectifs.

Le collectif oui, tout est bien toujours une question de collectif, de faire ensemble, pour dynamiser, rassembler, et depuis maintenant une année, vaincre ce fléau définitivement bien ancré sur notre territoire et partout dans le monde : la COVID.

L'équipe du CCAS a cette année dû innover, tout mettre en œuvre pour continuer de faire en sorte que la frustration, indispensable à la construction de l'être, ne soit pas cette fois trop présente, trop violente. Nous avons donc essayé de réchauffer le cœur et les papilles de nos septuagénaires en les visitant, toujours avec le souci de la sécurité et du respect des gestes barrières, en leur distribuant un succulent panier de Noël.

De protocole en protocole, de confinement en confinement, de couvre-feu en couvre-feu, l'équipe d'agents municipaux et d'élus fait tout son possible pour maintenir une qualité de service ; citons à titre d'exemple le service de restauration de nos jeunes pousses.

Aussi, je déplore le fait de n'avoir pu malheureusement vous rencontrer et converser avec vous en ce début d'année à l'occasion des traditionnels vœux du maire.

Au mois d'avril, pour cette seconde année de mandat, nous voterons le budget principal, exercice sérieux et exigeant qui n'est jamais aisé car beaucoup de doutes subsistent sur les dotations et les subventions allouées compte tenu du contexte économique et sanitaire actuel, et cela perturbe de



manière significative l'avancement des chantiers. S'agissant de l'aménagement des abords de l'église Saint-Étienne de Chanonat, le risque de ne pas pouvoir tenir les délais imposés par la Région pour bénéficier de sa subvention nous paraît beaucoup trop important. Aussi, ai-je décidé de reporter à une meilleure conjuncture la poursuite de ce dossier.

Nous maintiendrons le cap et comme je m'y suis engagé : nous viserons, pour chaque projet, son examen le plus exhaustif possible en amont de celui-ci et un suivi rigoureux quant à sa réalisation.

Si la COVID freine beaucoup nos ardeurs, elle ne freine hélas pas les cambrioleurs et auteurs d'incivilités, ce qui nous conforte dans notre projet de création et mutualisation de police municipale avec le Crest et la Roche Blanche. Projet étudié en étroite collaboration avec les mairies concernées, budgétisé très précisément dans le souci, si le besoin s'en faisait sentir, d'une contribution citoyenne la plus adaptée, la plus juste possible.

Enfin, je tenais à vous remercier pour cette assiduité constatée chaque mercredi à l'occasion du marché. Je n'oublie pas les petites pépites, satellites, comme « les crieuses » qui ont remporté un vif succès. Succès mérité au regard de la qualité du projet artistique présenté, donc à bon entendre...

Je lance un appel à projet : réfléchissons ensemble à un moment convivial pour tous nous retrouver une fois cette épidémie contrôlée et maîtrisée.

Je vous souhaite à nouveau tous mes vœux pour cette nouvelle année qui ne pourra être que meilleure que celle traversée.

Ensemble continuons de prendre soin de nos familles et de nos proches !

Votre maire,
Julien Brunhes

Naissances

- BOUEIX Marcel**, Chanonat, le 26 octobre 2020
KLAJA Milo, Chanonat, le 26 octobre 2020
BONHOMME Antoine, Chanonat, le 6 janvier 2021
BILLOUX Noé, Chanonat, le 7 janvier 2021
MAURICE Clotaire, Chanonat, le 8 janvier 2021
OUAHOUNE Nina, Jussat, le 30 janvier 2021
NOUET Orsu, Chanonat, le 7 février 2021

Mariages

- DARIER Edmond et VERNADAT Nadine**,
Jussat, le 29 décembre 2020

Décès

- ROUX Jeannine veuve GAUTHIER**,
Chanonat, le 3 décembre 2020
GARRIC Simone veuve CHANCEL,
Varenes, le 4 février 2021

À la mémoire d'un visionnaire, *Valéry Giscard d'Estaing*



Pour beaucoup de Chanonatois, c'est avec une immense émotion que nous avons appris le décès du président Valéry Giscard d'Estaing qui, pour reprendre les propos du Président de la République Emmanuel Macron « *habite nos vies, plus encore que nous pouvons le penser* ».

En ce 2 février, sa mémoire se fait plus vive à l'égard de celui qui a modernisé la France, et dont l'objectif constant était de voir « l'avenir ». Et l'Auvergne en a très largement bénéficié.

Avec lui, et après un autre académicien célèbre, l'Abbé Jacques Delille - lequel a chanté les charmes de notre « village charmant » - Chanonat a alors accédé à une notoriété nationale.

Car le lien qui unissait Chanonat et « Valy » était profond. Il a magistralement contribué au rayonnement de notre commune. Son attachement à Chanonat se manifeste dès 1953 en rejoignant le conseil municipal, puis en 1956 en étant notre inamovible député.

De même que nous n'oublions pas que son père, Edmond (1884-1982), fut maire de notre Commune et que son épouse, Anne-Aymone, a été conseillère municipale. Le souvenir de May, sa chère mère, est présent à bien des esprits, tant elle incarnait la bienveillance.

Le président avait un style unique et un indéniable charisme. Sa belle prestance et son intelligence flamboyante alliées à un fort humanisme ne laissaient personne indifférent lorsque nous avions la chance de le rencontrer.

Bien des souvenirs restent gravés dans la mémoire de très nombreux chanonatois. Le plus lumineux est sans conteste celui du 19 mai 1974, jour de son élection à la magistrature suprême. En effet, en ce dimanche printanier notre Commune connut une liesse populaire unique. Et dorénavant une célébrité inédite et fulgurante avec la venue de nombreux « visiteurs » aux alentours du château de Varvasse, lieu emblématique dont les images ont fait le tour du monde.

Ce fut une réelle fierté et un honneur pour le désormais « village du Président ».

En ces jours, une foule de souvenirs remontent à l'esprit de beaucoup d'entre-nous. Entre autres, nous pourrions évoquer :

- Celui du jeune et brillant Ministre des Finances (1962-1966) du général de Gaulle qui, au volant de sa voiture, traversant le village, saluait chacun d'un geste très amical.
- L'inauguration à Tascy du Mille Club par le Président le 3 septembre 1978, en présence de la foule des grands jours, dont ses parents, May et Edmond.

Il est un autre souvenir inoubliable, celui du 14 juillet 1980, à l'Élysée, où une délégation chanonatoise, conduite par son maire, Pierre de Neufville, participa aux festivités de la fête nationale.

Pour les plus jeunes d'entre nous et outre une œuvre réformatrice inégalée en faveur de notre pays, VGE, c'est celui qui consacra sa vie à la cause de l'Europe.

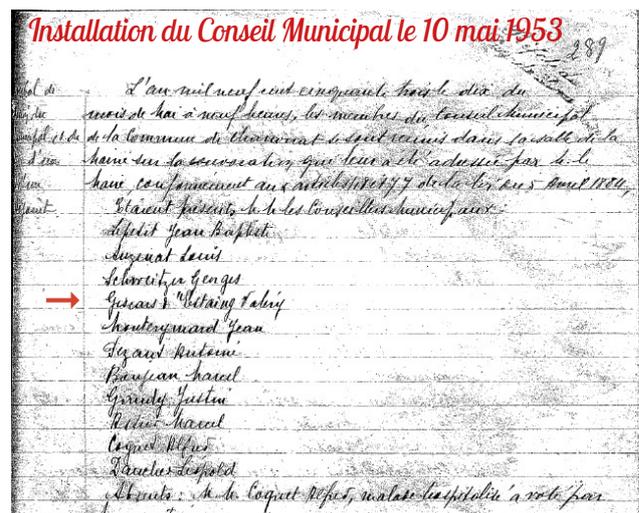
Car nul n'oublie qu'il a été à l'initiative du Conseil Européen et de l'élection du Parlement Européen au suffrage universel ainsi que son rôle de précurseur en faveur de la création de la monnaie unique, l'Euro.

En effet, pour ce grand européen le destin de la France et celui de l'Europe sont intimement liés.

Alors que l'Europe va honorer sa mémoire et avant que Chanonat fasse de même, et à sa manière, nous renouvelons à son épouse, Anne-Aymone, à ses enfants et plus particulièrement à Louis, maire de Chamalières, nos sentiments de profonde sympathie et nos chaleureuses pensées.

En ce 2 février, et avec son ami très cher, Jean d'Ormesson, nous pouvons dire à celui qui a fait épouser la modernité à notre pays et à notre chère Auvergne :

« *Il y a quelque chose de plus fort que la mort, c'est la présence des absents dans la mémoire des vivants* ».





Une cérémonie de commémoration du **11 novembre inédite !**

En cette période de crise sanitaire, la cérémonie de commémoration du 102ème anniversaire de l'armistice de 1918 et du centenaire de l'inhumation du soldat inconnu sous l'arc de triomphe, s'est tenue cette année à huis clos.

Aux côtés d'une petite poignée d'élus, M. le Maire a solennellement déposé une gerbe de fleurs aux monuments aux morts de Chanonat puis de Jussat, dans l'écho d'un silence empreint d'émotion. Tandis qu'aujourd'hui s'écrivent des lignes difficiles de notre histoire, certains mots tirés des chapitres d'hier entrent particulièrement en résonance...« Pourvu qu'ils tiennent ».



Formation du personnel communal **aux premiers secours**

A l'initiative de la mairie, le personnel communal a participé à une journée de formation : « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » PSC1, dispensée par la Protection Civile. Cette formation a pour but de faire acquérir les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne, en réalisant les gestes élémentaires de secours. Elle se révèle utile dans le domaine professionnel pour assurer la sécurité des enfants à l'école mais aussi à titre personnel dans la vie de tous les jours. Le formateur et le groupe ont apprécié la motivation et le professionnalisme de chacun. La participation active de toutes les personnes a permis un échange riche et agréable. Les diplômes obtenus seront remis à chacun par M. Le Maire à la rentrée des vacances de février.



L'union fait la force !

Nadine et Jean se sont dit OUI le 29 décembre dernier, à l'occasion d'une cérémonie de mariage intimiste célébrée en Salle d'Honneur par M. le Maire. Aux côtés de leurs témoins, les époux ont pu signer le registre de leur engagement civil et moral réciproque. Dans l'atmosphère d'une émotion intense et palpable, ils ont ensuite échangé leurs alliances serties de toutes leurs promesses. L'ensemble de l'équipe municipale tient à féliciter chaleureusement les mariés et leur adresse ses vœux de petits bonheurs au quotidien.

Les points importants des *conseils municipaux*



Nors des précédents Conseils municipaux, plusieurs projets ont été débattus et approuvés en séance par l'assemblée délibérante. En voici quelques-uns :

- **Adhésion à un groupement de commandes pour la mise en œuvre de centrales photovoltaïques :**

Mond'Arverne Communauté a lancé un groupement de commandes pour l'installation de panneaux photovoltaïques dans les communes adhérentes. La commune a intégré ce groupement afin de pouvoir installer des panneaux sur le bâtiment de la salle des Loisirs, du Tourisme et du Temps libre, route d'Opme. Suite à une étude menée par l'Aduhme (Agence des Énergies et du Climat), la salle des Loisirs offre un niveau de rendement en énergie très intéressant pour une installation de panneaux de 9kWc. De plus, il s'agit d'un bâtiment communal régulièrement occupé et sollicité par les habitants, ce qui permettrait d'amortir l'installation et de poursuivre la démarche écologique et de préservation de l'environnement dans laquelle la municipalité s'est engagée. L'installation est projetée pour 2022. Le coût d'investissement serait d'environ 20 k€. Toutefois, une subvention pourra être sollicitée auprès du Département pour participer à cet investissement. Cependant, compte tenu de la proximité avec l'Église de Chanonat, il a été décidé de conditionner l'installation de panneaux photovoltaïques sur ce bâtiment à l'accord préalable des services des Architectes des Bâtiments de France.

- **Installation d'une antenne GAZPAR pour le télérelevé des compteurs communicants de GRDF :**

une réunion publique d'information s'est tenue à la salle des Loisirs, du Tourisme et du Temps

libre, le 30 septembre 2020, il a été présenté aux habitants le système GAZPAR qui est un dispositif de compteur communicant qui transmet les données collectées des compteurs vers un concentrateur. Il s'agit d'une antenne d'un mètre de hauteur. Le Conseil municipal a approuvé la passation d'une convention avec GRDF pour autoriser l'installation de cette antenne sur le toit de la salle précitée. Elle est, à ce jour, installée et permet de relever les villages de Chanonat et de Jussat. Concernant le village de Varennes, une convention a été également signée pour l'installation d'une antenne de 3 m sur le toit de la salle du Pitchou.

- **Rétrocession des voies et équipements communs du lotissement de « La Croix Saint-Étienne » et du lotissement « Les Fessas » :**

les voies et équipements communs (réseaux, espaces végétalisés, voirie, ...) du lotissement « La Croix-Saint-Étienne » ont été rétrocédés à la Commune par l'intermédiaire d'une convention. Celle-ci permet à la Commune de récupérer les voies et équipements collectifs pour les intégrer dans le domaine public communal. Les voies vont donc devenir la propriété de la Commune et seront entretenues par les services techniques. Une convention identique a été signée pour le lotissement « Les Fessas » dont les travaux d'aménagement vont débuter prochainement.

Bien que les conditions de réunion et de publicité des Conseils soient particulières en raison des mesures sanitaires, la municipalité tient plus que tout à faire avancer des projets concluants pour la Commune.

Vous pouvez assister aux réunions du Conseil municipal en direct depuis la page Facebook de la Commune « Actu'Chano Chanonat ».

La commission consultative *Environnement*



La commission consultative « Environnement » est, des commissions de la commune, celle qui comporte le plus grand nombre de membres avec par ordre alphabétique : Xavier BERNARD, Antoine BILLAUDET, Julien BRUNHES (président), Jean-Luc CHALUT (vice-président), Marc CŒUR, Jean-Charles COLIN, Erwan CONSTANTY, Salma CULLERON, Elie DAUCHER, Xavier DENIS, Jean-Paul DURAND, Nadège FOURNIER, Alexandra GRIBEL, Frédéric LAJOINIE, Henri LAVERAN, André LEFAURE, Daniel LONJON, Robert PEPEY, Michel PEZANT, Michel Antoine SIBIAUD, Daniel THOMAS, Michel VIDAL.

Ceci est le résultat du champ d'action large de cette commission qui traite des sujets aussi variés que sensibles relatifs à l'environnement. Comme mentionné dans le précédent bulletin municipal, elle comprend quatre sous-commissions ou groupes de travail selon le vocable choisi : « Chemins agricoles », « Eaux de surface », « Économies d'énergie », « Antennes-relais de téléphonie ».

En cette période de Covid, une assemblée générale étant exclue, le travail en sous-commissions a été privilégié.

À ce titre, la sous-commission « chemins ruraux » s'est réunie une première fois le 8 décembre 2020. Cette réunion avait un double objectif :

- Faire le point sur les avancements en matière de débroussaillage des chemins. Le travail accompli par les agents communaux a été jugé de qualité par les membres de la commission qui utilisent ces chemins.
- Mettre au point une méthode rationnelle pour l'entretien de ces chemins.

L'article L161-1 du Code rural et de la pêche maritime définit les chemins ruraux comme étant

« les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la Commune ».

Bien qu'aucune disposition législative ou réglementaire n'impose aux communes l'entretien des chemins ruraux, Chanonat, du fait de son caractère historique rural, a toujours eu à cœur de maintenir les chemins ruraux dans un bon état praticable.

Au regard de ses 84 chemins et de leurs 45 km de longueur, le réseau des chemins ruraux de la Commune doit être classifié. Suivant leur fréquentation et l'importance de leur utilisation, le classement desdits chemins « agricoles » devra permettre de rationaliser les interventions pour obtenir le meilleur rapport résultat/coût (définition des priorités, identification des chemins qui relèvent d'une intervention des services techniques de ceux qui seraient confiés à une entreprise pour leur entretien).

Pour cela, le groupe a réfléchi à la mise au point d'une fiche-type de collecte à compléter pour chaque chemin.

Le samedi 27 janvier, par une matinée fraîche et sur des chemins enneigés, le groupe s'est lancé sur le chemin de Saint Amant puis du champ Madame pour tester, en situation réelle, la pertinence de la fiche. Ensuite, les membres de chacun des trois villages ont la charge de faire l'étude et de renseigner la fiche de collecte pour chaque chemin de la liste relevant de leur village.

La synthèse de ce travail sur logiciel Excel devrait permettre de faire des tris en fonction des critères retenus et faire ressortir la logique des interventions et permettre donc, éventuellement, d'externaliser certaines tâches. Travail à suivre....

Commission communale des *impôts directs*



La première phase d'aménagement des *nouveaux ateliers municipaux* est terminée

Les services techniques de la commune ont pu enfin emménager, à la fin de l'an dernier, dans leurs nouveaux locaux flambant neufs à la plus grande satisfaction de ses nouveaux occupants et remettre enfin ceux de l'ex caserne des pompiers à son nouveau propriétaire. Ces nouveaux ateliers municipaux, sis au 6 Ter rue Viallevelours, sont relativement spacieux et surtout fonctionnels en toute sécurité.

Il reste à engager la phase 2, et dernière, qui prévoit l'aménagement du terrain environnant aux fins d'y remiser les gros engins municipaux ainsi que les matériaux divers comme le sel, la pouzzolane, le sable ocre de sermentizon, le goudron à froid, etc.

La Commission Communale des Impôts Directs (CCID) s'est réunie le 22 janvier 2021 dernier. Elle est composée du maire qui préside et de six commissaires (6 titulaires et 6 suppléants), désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables (24) dressée par le conseil municipal.

Cette première réunion avait pour but de présenter aux nouveaux membres les objectifs de la Commission et échanger sur le rôle de cette dernière dans la réflexion sur la fiscalité locale de la Commune.

Cette commission a essentiellement un rôle consultatif, elle rend des avis sur différents aspects de la fiscalité directe locale et elle établit :

- avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux.
- les tarifs d'évaluation des locaux de référence pour les locaux d'habitation.

Elle participe à l'évaluation des propriétés bâties (rôle facultatif) et elle participe également à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Elle peut rendre des avis sur des réclamations portant sur une question relative à la taxe d'habitation et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

La CCID se réunit annuellement à la demande du directeur départemental des finances publiques sur convocation du Maire.





Bâtiment *périscolaire*

Les travaux se poursuivent sans encombre. Les entreprises arrivent à travailler conjointement en respectant les mesures sanitaires. Le chantier en est à l'aménagement intérieur, les cloisons sont posées, les enduits au mur sont appliqués, les câbles et tuyaux sont en place, la passerelle entre le bâtiment et la maternelle, passerelle qui permettra de protéger les plus petits lors du mauvais temps, est en voie d'achèvement. Les espaces prennent forme et nous pouvons commencer à nous projeter. Pour le moment, la date de réception du bâtiment est toujours prévue pour le printemps (fin mai, début juin). L'étage dédié à la restauration des enfants sera meublé pendant l'été.

En ce qui concerne les espaces du rez-de-chaussée devant accueillir la médiathèque intercommunale ainsi que la salle d'activités omnisports, celle qui remplacera notre fidèle mille-club, la municipalité espère pouvoir les ouvrir aux habitants et aux associations avant la prochaine rentrée scolaire. Si cette éventualité se réalisait, cela signifierait que la crise sanitaire serait derrière nous et que nous avons recouvré une vie plus conforme à la normale, ce qui nous manque amèrement aujourd'hui.



2021, une année favorable aux *lotissements* !

L'année dernière a vu sortir de terre une dizaine de constructions nouvelles réparties sur les trois villages. 2021 sera l'année des lotissements pour la commune de Chanonat (Les Pommiers, Les Fessas et Les Malettes).

Hasard du calendrier, quatre permis d'aménager ont été déposés, trois maisons individuelles pourront être construites, route de La Roche Blanche, en bas du village de Chanonat dans le quartier de Mâcon.

Une longue parcelle qui joint le chemin des Treize Boules au chemin du Cheix (le lotissement « Les Pommiers ») est déjà en cours de transformation, une habitation ayant, dès aujourd'hui, pris forme sur l'un des six lots prévus.

Situé, entre les deux chemins précités, un plus grand lotissement de 19 lots (Les Fessas) est prévu à l'aménagement d'ici à fin mars. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune, voté en

2013, sera modifié en conséquence. De plus, une orientation d'aménagement de programmation (OAP) était inscrite pour ce lotissement afin de respecter une cohérence et une qualité d'intégration de ces nouvelles habitations.

Par ailleurs, pour éviter le maximum de nuisances aux riverains des chemins du Cheix et de Cimar, l'aménageur et la municipalité ont convenu que l'accès au chantier se fera par le chemin des Treize Boules à partir de la route départementale 785.

Enfin, le dernier lotissement (Les Malettes), devant être aménagé, se trouve à Jussat, chemin des Malettes. Celui-ci était lui aussi encadré par une OAP. Six familles pourront s'y installer. A l'instar de ce qui est proposé pour le lotissement « Les Fessas » relativement aux nuisances pour les riverains, l'accès au chantier se fera par le chemin agricole de la Chèvre à partir de la route départementale 52.



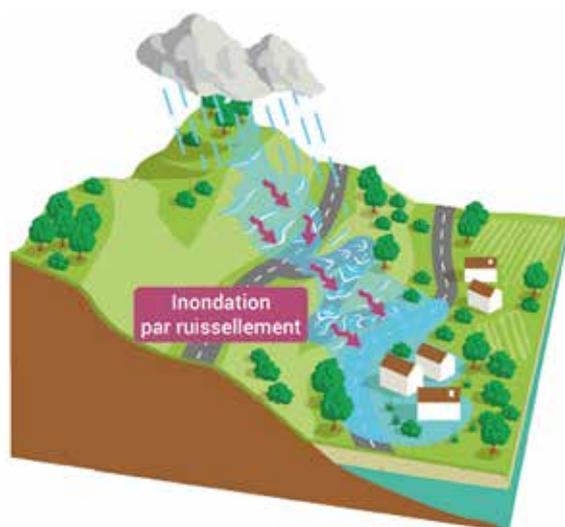


Lutte contre les inondations sur le bassin versant de Cimard

La problématique « inondations » est importante sur le bassin versant de Cimard. Pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler de l'épisode de grêle du 1er juillet 2019 qui a vu des torrents d'eau et de boue déferler sur les habitations des riverains du chemin du Cheix occasionnant d'importants dégâts. Pour pouvoir limiter ces dégâts, il est nécessaire de bien connaître les phénomènes et d'intervenir sur tous les leviers par une approche globale dite des 3 P : Prévention, Prévision, Protection.

En d'autres termes, il faut ralentir les écoulements pour éviter des inondations trop importantes.

Aussi, la Commune a-t-elle décidé de commander, en 2021, une étude d'analyse des eaux de ruissellement sur le bassin versant de Cimard et de propositions de protection contre de tels phénomènes à tendance récurrente.



L'éclairage public rue de la Molière va enfin retrouver une situation normale

Il y a au moins trois ans, consécutivement à un incident électrique, une partie du réseau de l'éclairage public, rue de la Molière, a fait l'objet d'une réparation provisoire qui s'est cristallisée dans le temps au plus grand dam des riverains.

Malgré la signalétique qui invite toujours à la prudence quand il s'agit d'électricité, la réparation provisoire ne présente que très peu de risque. Toutefois, cette situation ne pouvait plus durer encore bien longtemps.

Aussi, la municipalité a-t-elle décidé de tout mettre en œuvre pour revenir à une situation normale définitive. Les travaux de remise en parfait état de fonctionnement du réseau d'éclairage public, rue de la Molière, devraient commencer avant le printemps. Il en coûtera à la commune un peu moins de 10 k€.



L'entretien de nos rues

Au fil du temps notre voirie vieillit et son entretien doit être permanent. Cet entretien représente un budget important pour notre collectivité.

Afin d'être le plus efficace et le plus objectif possible, notre équipe a décidé de réaliser un inventaire des voies. Nous avons déjà commencé à sillonner nos trois villages afin de recueillir un maximum d'éléments : état du revêtement, densité de circulation, visibilité et sécurité, état des différents réseaux secs, type de collecte des eaux usées (EU) et eaux pluviales (EP), etc. Ces informations vont nous permettre de traiter les urgences (nids de poule, végétation envahissante), de prévoir le type d'entretien et sa périodicité (fauche, balayage) et de programmer les travaux d'investissement plus conséquents sur plusieurs années (réfection importante voire complète de la chaussée avec éventuellement enfouissement des réseaux aériens et mise en conformité des réseaux EU/EP).

Les opportunités de rénovation de chaussée lors de travaux de concessionnaires ou de constructions seront étudiées avec attention et les demandes de subventions sollicitées, notamment pour la normalisation des égouts, afin de limiter les coûts et de pouvoir rénover un maximum de nos rues. Cependant, nous avons conscience que tout ne sera pas réalisé aussi vite que chacun le souhaite mais nous nous voulons les plus objectifs et les plus transparents possible.



Chemin de Rizolles



Rue de la Bourgade



Rue du Voisin



Rue du Voisin



Aménagement des alentours de l'Église Saint-Étienne

Le premier projet d'aménagement des alentours de l'église Saint-Étienne de Chanonat a enfin pu être présenté aux riverains, le samedi 16 janvier 2021, par Madame Myriam MASCHEIX, du bureau d'études RÉALITÉS & DESCOEUR. Avaient été conviés également à cette présentation, qui s'est faite salle du Tourisme, des Loisirs et du Temps Libre, les membres du conseil municipal aux fins que les habitants de la commune soient tous représentés.

L'objectif de cette réunion était double : la présentation de ce premier projet et, surtout, le recueil des critiques et souhaits des riverains de l'espace à aménager.



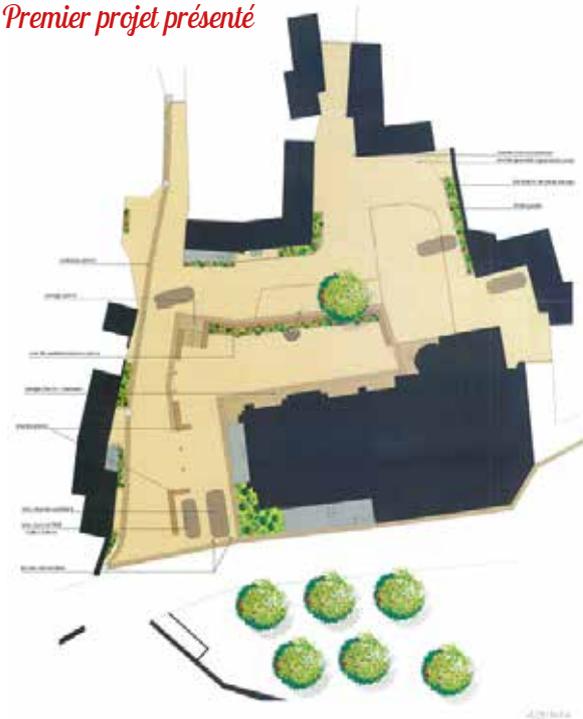
Cette réunion de bonne tenue a livré les préoccupations essentielles des riverains. Il s'agit d'abord et principalement du trop petit nombre d'emplacements de parking : 8 de prévus alors qu'il en faudrait au minimum le double. Ensuite, au regard de la configuration des lieux, de la surface à aménager et des matériaux envisagés pour couvrir le sol, les riverains s'interrogent sur le traitement des eaux de ruissellement en cas

d'épisodes cévenols. Enfin, dans une moindre mesure, a été évoquée la problématique des déjections des animaux et de la transition énergétique en matière de mobilité conduisant à anticiper la pose d'un réseau électrique destiné à de futures bornes de recharge de véhicules électriques.

Ce projet devra donc être retravaillé pour intégrer les suggestions, autant que faire se peut, tout en respectant les contraintes administratives et réglementaires.

Par ailleurs, il a été confirmé, à l'occasion de cette rencontre, la nécessité, pour la Commune, de réfléchir à un plan de stationnement et de parking dans le secteur du bourg de Chanonat, plan qui doit concilier l'usage au quotidien des commodités et la qualité de vie d'un village riche de son patrimoine architectural.

Premier projet présenté



Départ en retraite de *Madame Annie Giraud*

Après avoir travaillé, pour la municipalité d'Istres, Madame Annie GIRAUD a terminé sa carrière auprès des enfants de notre Commune qu'elle accompagnait pendant les temps de repas et dans le bus tous les soirs depuis 2013.

Ce fut un véritable plaisir de travailler avec elle. Maintenant elle va pouvoir profiter de son temps libre pour voyager et avoir une vie remplie que de week-end, sans la « déprime » du dimanche soir.

Nous lui souhaitons une très agréable retraite.



Arrivée de *Madame Amélie Vigniol*

Madame Amélie VIGINIOL remplace Madame Annie GIRAUD, depuis la rentrée de janvier, à l'école de CHANONAT.

Bienvenue dans l'équipe de la pause méridienne !

Aide aux devoirs

20/20

L'évolution de la Covid 19 nous a conduites à décider de ne pas reprendre cette activité pour le moment.

L'équipe, attristée par cet état de fait, reste cependant motivée et souhaite recruter, dès que la reprise sera possible, de nouveaux bénévoles pour assurer le bon fonctionnement de l'aide aux devoirs afin de pallier les diverses absences mais aussi pour mieux aider les enfants à faire leurs devoirs et à apprendre leurs leçons (ce n'est pas du soutien scolaire).

Cette activité se déroule depuis octobre 2012 les lundis et jeudis de 17h à 18h hors vacances scolaires. Elle se passe dans une bonne ambiance de travail et c'est avec grand plaisir que nous accueillerons de nouvelles personnes au sein de notre équipe.

Pour plus d'informations, vous pouvez joindre M^{me} Martine DESPLAT au 04 75 87 50 69 ou 06 31 52 01 43.



Un appel à la solidarité : *Les relais du cœur*

À l'occasion du lancement de la campagne hivernale annuelle des Restos du Cœur, le CCAS de Chanonat s'est associé à cette œuvre et a appelé solennellement l'ensemble des habitants à se mobiliser car « Aujourd'hui on n'a plus le droit ni d'avoir faim ni d'avoir froid ! ».

Surnotresecteur, il est à déplorer particulièrement un manque cruel de vêtements chauds, tous genres confondus ainsi que de couvertures. Sachant les collecteurs de vêtements bleus Emmaüs condamnés pendant la période de confinement, nous avons centralisé en mairie pendant tout le mois de décembre les dons d'habits d'hiver avant de les acheminer aux restos de Saint-Amant-Tallende.

Cette opération a remporté un véritable succès et l'équipe du CCAS tient à remercier chaleureusement la générosité des personnes qui s'y sont associées.

Le Noël des aînés a fait la part belle aux produits régionaux

Une fois n'est pas coutume, c'est avec grand regret que l'équipe du CCAS s'est vue contrainte d'annuler le traditionnel banquet annuel des aînés, véritable vecteur de lien social dans notre Commune.

L'heure de la fin de crise sanitaire n'ayant pas encore sonné, nous nous devons de privilégier la prudence. Néanmoins, pas question de céder à la morosité ; les membres du CCAS ont eu à cœur de faire prendre aux festivités de fin d'année une teinte colorée et chaleureuse.

C'est ainsi que l'équipe s'est attelée à composer et distribuer de jolis paniers garnis de subtiles douceurs, de qualité et à l'accent 100 % local. La tendance 2020 aura ainsi été à l'intimité feutrée du coin du feu...

Les membres du CCAS remercient les personnes qui leur ont témoigné une marque de sympathie à cette occasion, ainsi que les généreux donateurs anonymes !!



APPEL AUX DONNS DE VÊTEMENTS

Campagne hivernale annuelle des Restos du Cœur
en association avec le C.C.A.S de Chanonat
Les dons sont à déposer en mairie pendant tout le
mois de décembre



Pour plus d'informations, veuillez consulter
<https://www.chanonat.fr/>



Plan de circulation

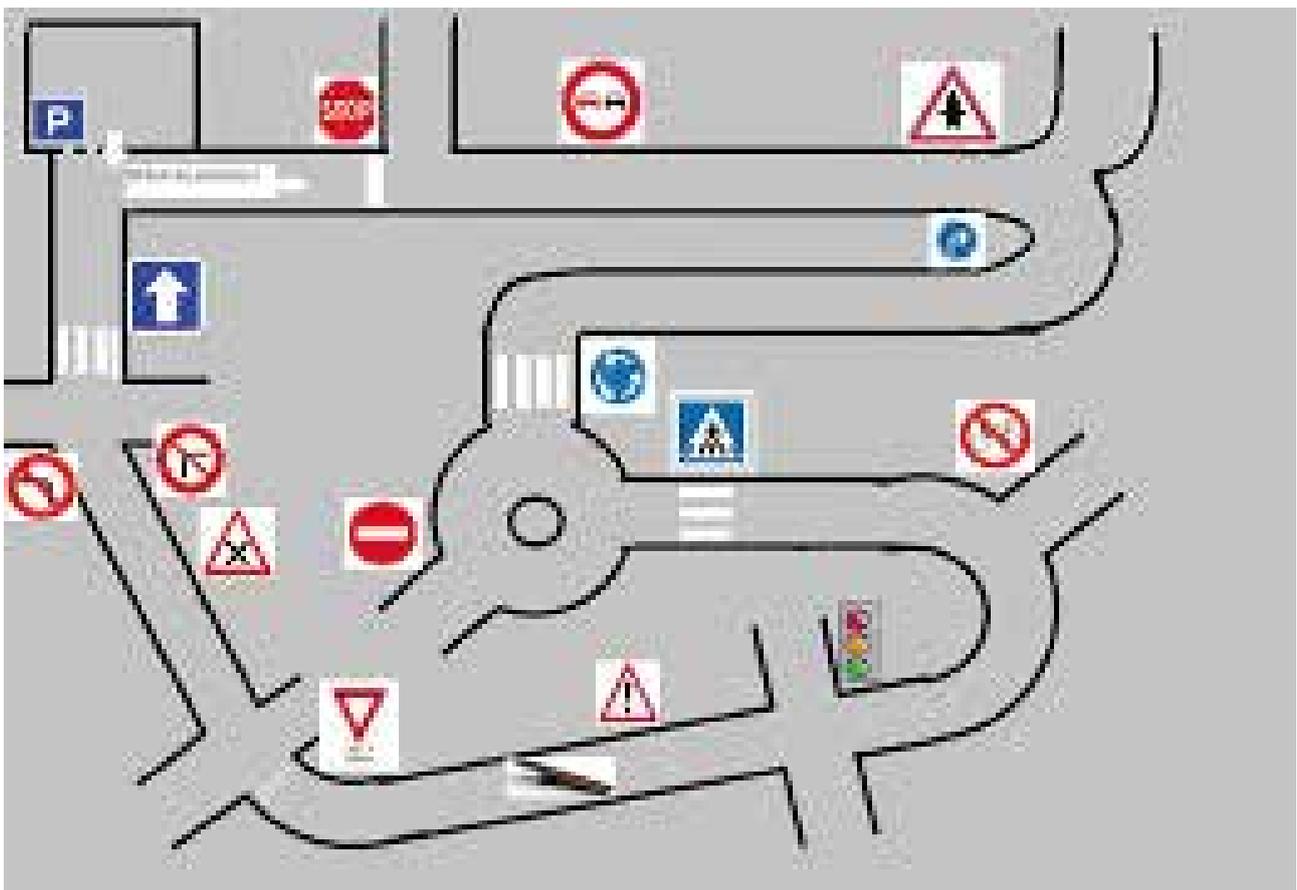
sur la commune de Chanonat

La municipalité a conscience que la circulation piétonne dans nos villages n'est pas suffisamment sécurisée.

Si nous pouvons enfin faire le tour du village de Jussat sans prendre de risques sur la route départementale et que nous apprécions la mise en place des trottoirs de la traversée de Chanonat, ce n'est pas le cas lorsque nous traversons le bourg de Varennes qui est une route départementale sinueuse et étroite. Cela va de même lorsque nous conduisons les enfants à

à pied à l'école dans le bourg de Chanonat. Un groupe de travail étudie le problème varennois et proposera prochainement une solution visant à sécuriser le cheminement piéton pour traverser le bourg.

Un autre groupe de travail est chargé d'analyser le plan de circulation actuel au sein du village de Chanonat et d'en proposer des adaptations aux fins de permettre une facilité d'usage de nos rues aux conducteurs et aux piétons en bonne entente.





Et si chacun balayait devant sa porte ?

Qui est responsable de l'entretien du trottoir devant votre domicile ? Dans leur immense majorité, les trottoirs relèvent du domaine public.

Le maire, en vertu de ses pouvoirs de police visant à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publics, ce qui inclut la commodité du passage, a le choix.

- Soit il considère qu'il est de sa responsabilité d'entretenir les voies publiques. Et dans ce cas, les services techniques municipaux s'emploieront au nettoyage régulier de ces voies et trottoirs. Le maire pourra même, pour couvrir cette dépense, avoir recours à l'instauration d'une taxe de balayage.
- Soit le maire décide qu'il est préférable de sous-traiter aux riverains cet entretien de ces voies, chacun au droit de sa façade. Cette possibilité lui est ouverte par arrêté municipal. Ce dernier peut donc prescrire au propriétaire occupant, locataire ou usufruitier de l'habitation d'intervenir régulièrement pour que trottoir et caniveau, au droit de sa façade ou clôture, soient maintenus dans un état de propreté satisfaisant.

La municipalité de Chanonat s'est positionnée sur l'arrêté municipal et demande donc à chaque habitant de la commune de remplir ses obligations citoyennes en cas notamment d'épisodes neigeux ou de prolifération des mauvaises herbes. La municipalité rappelle que, depuis plusieurs années, elle n'utilise plus de produits phytosanitaires pour l'entretien de la voirie de la commune. Aussi, comprendrez-vous que le temps consacré par les employés communaux pour maintenir la voirie dans un état de propreté acceptable a considérablement augmenté.



MAIRIE
63450 CHANONAT
DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

Arrêté prescrivant l'entretien des trottoirs et l'élagage des plantations le long des voies publiques

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-28, et L 2212-2-1
- Vu le code pénal, notamment l'article R 610-5,
- Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article L 253-7,
- Vu le règlement sanitaire départemental du Puy-de-Dôme en vigueur,
- Considérant que l'entretien des voies publiques est nécessaire pour maintenir la commune dans un état constant de propreté et d'hygiène,
- Considérant que les mesures prises par les autorités municipales ne peuvent donner des résultats satisfaisants qu'autant que les habitants concourent, en ce qui les concerne, à leur exécution et remplissent les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt de tous,

ARRETE :

Article 1^{er} : Le balayage est une charge incombant au propriétaire ou locataire, des propriétés jouxtant les voies publiques situées sur le territoire communal. Chacun est tenu de balayer et nettoyer son trottoir et son caniveau, dans toute sa largeur et sur toute sa longueur, au-devant de son immeuble bâti ou non bâti. Les produits de balayage doivent être mis dans des sacs poubelles ou dans les containers afin d'être enlevés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères. En outre, le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est interdit.

Article 2 : L'entretien en état de propreté des caniveaux placés sous les trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou des locataires. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'ils ne soient jamais obstrués. Les grilles placées sur les caniveaux doivent également être maintenues en état de propreté de façon à garantir un écoulement aisé des eaux pluviales. Cela évitera les obstructions des canalisations et limitera les risques d'inondations en cas de grosses pluies

Article 3 : Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige au droit de leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible. En cas de verglas ils doivent jeter du sel ou du sable devant leurs habitations.

Article 4 : Le nettoyage des rues ou parties de rues salées par les voitures en surcharge ou chargées sans précaution doit être opéré immédiatement par les soins des responsables ou d'office à leurs frais, par ordre des services de police, et sans préjudice des poursuites encourues.

Article 5 : L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit.

Article 6 : Les propriétaires ou locataires riverains des voies publiques et de tout espace public de la commune, doivent effectuer l'élagage des arbres, arbustes et autres plantations situés sur leur propriété et dont les branches, brachages ou feuillages forment saillie sur le domaine public. Cet élagage aura lieu suivant un plan vertical mené par le parement extérieur des clôtures sur toute la hauteur des plantations. Les propriétaires ou les locataires devront prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir les accidents, dont ils seront d'ailleurs tenus responsables. En cas d'urgence et dans le cas où les propriétaires ou locataires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, la commune peut faire effectuer d'office les travaux d'élagage nécessaires, aux frais des propriétaires ou locataires, après une mise en demeure restée sans effet.

Article 7 : Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

Article 8 : En cas de non-respect des dispositions du présent arrêté, la responsabilité du propriétaire ou du locataire, pourra être engagée.

Article 9 : Le présent arrêté sera affiché et transcrit sur le registre des arrêtés du maire.

Article 10 : Le Maire de la commune de Chanonat est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 11 : Le présent arrêté sera transmis :

- Au Préfet du Puy-de-Dôme,
- À la Gendarmerie,

Article 12 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand - 6 Cours Sablon - 63 000 CLERMONT FERRAND dans les deux mois à compter de sa publication.

Fait à Chanonat, le 28 janvier 2021

Le Maire,

Service de rédaction - Service de relations
100 - CHANONAT, 63450 CHANONAT
Accueil - Centre de loisirs
Mairie de Chanonat - 03 43 00 00 00



Julien BRUMHES



Attention au Monoxyde de Carbone

Comme tous les ans, en période hivernale, il y a lieu de se méfier, encore plus que le reste de l'année dans la mesure où nous sommes confinés bien au chaud, du monoxyde de carbone (CO). **Le monoxyde de carbone est un gaz très dangereux : il ne se voit pas et ne sent rien.** Mais quand on le respire, il prend la place de l'oxygène. On a mal à la tête, envie de vomir, on est très fatigué. On peut aussi s'évanouir ou même mourir.

Ce gaz vient des appareils de chauffage ou de cuisson qui marchent au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol. D'autres appareils produisent également du monoxyde de carbone :

- brasero et barbecue,
- groupe électrogène,
- moteur de voiture, de moto ou d'appareil de bricolage.

Ce gaz ne vient pas des appareils électriques.

Pour se protéger du monoxyde de carbone, il faut :

- tous les ans, avant l'hiver, faire vérifier ses appareils de chauffage par un professionnel : chaudière, conduit, chauffe-eau, poêle, cheminée, etc.
- bien utiliser les appareils :
 - Les appareils de cuisson, cuisinière, brasero, barbecue... ne sont pas des appareils de chauffage.
 - Les appareils prévus pour l'extérieur (barbecue, brasero) ne doivent pas être installés dans le logement.
 - Les groupes électrogènes s'installent en dehors du logement.

Quand un appareil de chauffage ou de cuisson marche et que vous avez mal à la tête, envie de vomir, ou si vous vous sentez mal, il y a peut-être du monoxyde de carbone chez vous, alors :

- ouvrez les fenêtres et les portes,
- arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson,
- sortez de chez vous.

En cas d'urgence, appelez les secours :

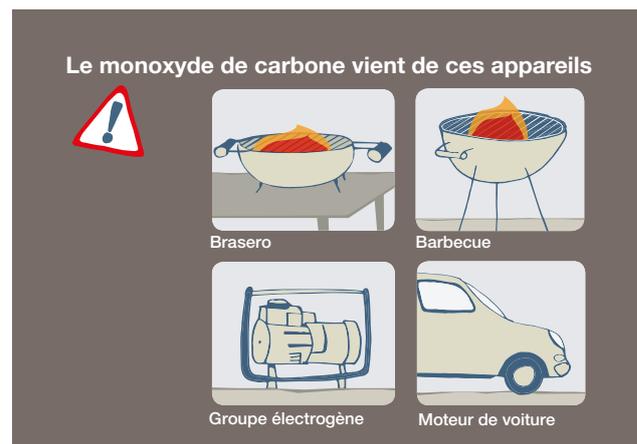
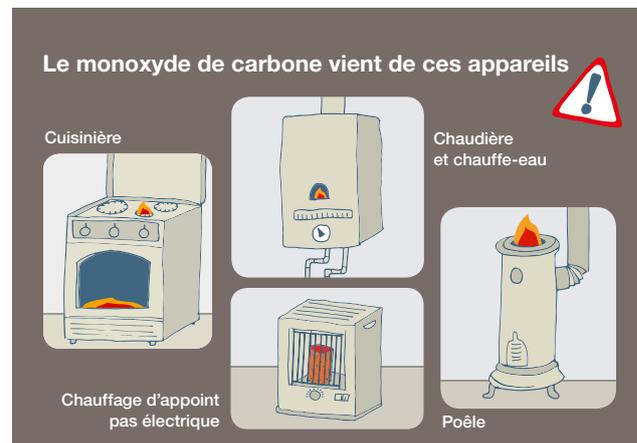
18 : Pompiers

15 : Samu

114 ou urgence114.fr : pour personnes sourdes et malentendantes

112 : Numéro d'urgence depuis un portable

Attendez l'accord des secours avant de rentrer chez vous.





Alerte plante vénéneuse : le Séneçon du Cap

Depuis trois ans est apparu, le long des routes (D52 ++), de rues et des lotissements de la Commune, le séneçon du Cap.

Cette plante ressemble à un chrysanthème jaune (cf. photo). Elle forme une boule de 30 à 80 cm de haut, ses feuilles sont fines et allongées. Elle provient d'Afrique du Sud, apportée du midi par la circulation routière.

Elle est vivace, résistante à la sécheresse et aux gelées modérées. Au 29 janvier dernier, elle portait encore des fleurs ! Elle produit toute l'année des milliers de graines, semblables à celles du pissenlit donc à forte dissémination. Elle s'adapte à tous les sols, alcalins ou acides, jusqu'à 900 m d'altitude.

On la retrouve le long des autoroutes, des départementales voire les chemins agricoles et sur certains pâturages...

Cette plante est à la fois invasive et toxique (alcaloïdes pyrrolizidiniques) pour les chevaux et autres herbivores.

Elle provoque des hépatites sévères, souvent mortelles. Amère, les animaux ne la broutent pas fraîche, sauf en période de sécheresse. Séchée elle perd son amertume, reste toxique, les animaux la consomment.

D'où le risque, pour les herbivores, de la faucher et l'incorporer au foin ou de l'abandonner après arrachage.

Elle a tué des chevaux, intoxiqué des vaches. Certains agriculteurs et vétérinaires ne semblent pas au courant de ce problème. Il est temps de les en informer.

Enfin, il faut prévenir les parents de ne pas laisser leurs enfants en consommer en jouant ...

On peut l'arracher sans danger à mains nues. Il serait judicieux de contrôler cette plante, qu'il sera difficile d'éradiquer, en l'arrachant des endroits où elle constitue un danger, la mettre dans un sac, et la composter voire la brûler lorsqu'elle est sèche.



Le Plan Communal de Sauvegarde

Dans le cadre de la sécurité de notre Commune, un groupe de travail (constitué d'élus et de citoyens) a été créé pour élaborer le plan communal de sauvegarde de la commune de Chanonat.

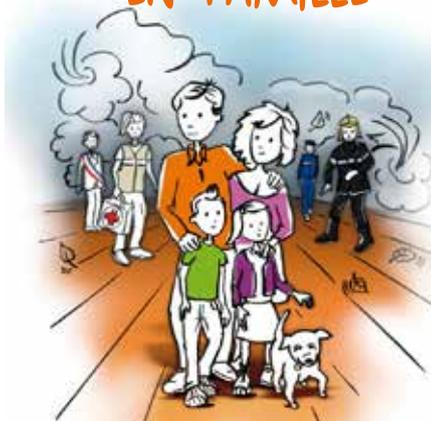
« Le plan communal de sauvegarde est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population. Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques sur la commune et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune. Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques. » Source Wikipédia

En parallèle, le groupe effectue la mise à jour du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs). Ce dernier sera bientôt disponible sur le site de la Commune et en mairie. Si vous souhaitez connaître d'ores et déjà les risques encourus sur notre Commune vous pouvez consulter le site www.georisques.gouv.fr

La gestion des risques est l'affaire de chacun d'entre nous. Restez informés et pensez à rédiger votre plan familial de mise en sûreté. <https://www.interieur.gouv.fr/Media/Securite-civile/Files/je-me-protège-en-famille>

 ORSEC PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ (PFMS)

JE ME PROTÈGE EN FAMILLE



Valorisation des biodéchets

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) impose d'ici au 1er janvier 2024 de sortir les biodéchets (déchets verts et alimentaires) de la poubelle des ordures ménagères.

Aussi, le Syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers des Couzes (SICTOM des Couzes) demande-t-il à la commune de Chanonat de se prononcer, avant la fin février, sur l'installation de composteurs collectifs de quartier dans le bourg de nos trois villages. →

Information importante concernant les paiements de proximité




Trésorerie de Saint-Amant-Tallende

Pour les communes de

AYDAT	LE CREST	SAINT-SANDOUX
CHANONAT	OLLOIX	SAINT-SATURNIN
COURNOLS	SAINT-AMANT-TALLENDE	TALLENDE

À partir du 1^{er} janvier 2021,
le recouvrement des produits locaux (cantines, garderies, ...) et la gestion des collectivités locales sont assurés par le

Service de Gestion Comptable de Clermont Métropole et Amendes

3, place Charles de Gaulle - BP 90040
63400 CHAMALIERES

☎ 04.73.29.74.80

Courriel : sgc.clermontmetropole.amendes@dglfp.finances.gouv.fr

Vous pouvez aussi payer vos factures

par INTERNET www.tpt.budget.gouv.fr ou 	ou  <p>« Pour payer en espèces* ou par carte bancaire : vos impôts, amendes, avis de cantine, de crèche, d'hôpital... rendez-vous chez votre buraliste agréé affichant ce logo »</p> <p><small>* sans la limite de 500€</small></p>
---	---

Buralistes à proximité

À la Roche-Blanche : TABAC PRESSE FROUZÉ - Avenue Général de Gaulle Aux Marais de Veyre : TPLE MARXTHOISE - 23 avenue de la Gare À Aubière : TABAC PRESSE - Centre Commercial Plein Sud Auchan	À Champompt : AU BON ACCUEIL - 1 place de la Halle À Courmorin : LE DÔME - 43 avenue de la Libération À Vic-le-Comte : M. DEJAX - 133 bis du Jeu de Paume
---	--



BIODÉCHETS : FICHE D'INTENTION



La Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte (LTECV) prévoit que tous les biodéchets soient triés à la source et donc détournés de la poubelle à ordures ménagères à partir du 01 janvier 2024.

BIODÉCHETS=
Ensemble des déchets alimentaires (restes et épluchures) et des déchets verts (branches, tontes...)

Objectifs du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO) proposé par le VALTOM :

- Installation de composteurs collectifs de quartier dans les bourgs des communes ;
- Installation de composteurs collectifs en pied d'immeubles (résidences verticales, gendarmeries...);
- Installation de composteurs collectifs en établissement (EHPAD, ESAT, campings...);
- Vente de composteurs individuels.

Les recommandations du VALTOM et le caractère rural du territoire du SICTOM des Couzes, identifient le compostage comme la meilleure solution de tri à la source.

Qu'il soit individuel ou collectif, nous devons le généraliser pour que chaque habitant en dispose au plus près de chez lui.

Pour que le compostage fonctionne bien et sans nuisance, la matière sèche est impérative (broyat de branches).

Il doit y avoir un équilibre :

Déchets humides alimentaires



Matière sèche

Pour répondre à cette problématique, 2 solutions ont été envisagées :

- Achat de broyeurs (grande capacité) qui seraient prêtés aux communes et aux particuliers (en projet à partir de 2021) ;
- Subvention à l'achat mutualisé d'un broyeur pour les particuliers (validé lors de l'Assemblée Générale du 09 décembre 2020).

L'objectif majeur de ces mesures est de laisser la matière à l'endroit où elle est produite.



L'église romane Saint Julien de Jussat poursuit sa « cure de jouvence » !

Dans notre bulletin municipal N° 86 de novembre 2019, nous faisons état des travaux entrepris dans l'église de Jussat, notamment la réfection du chœur. Une photo illustre l'article laissant voir la lumière au travers de la baie qui doit recevoir son vitrail.

Après la première période de confinement qui a conduit, à l'été 2020, à stopper la poursuite des travaux de décoration de l'église, travaux financés par la municipalité, nous nous sommes concentrés sur le dossier administratif pour la mise en œuvre du vitrail. Aussi, venons-nous d'obtenir l'autorisation de la DRAC (Direction Régionales des Affaires Culturelles) ainsi que l'assurance de l'association des Fonds pour le Patrimoine pour poursuivre notre opération de pose de vitrail. Avec le soutien de cette dernière, nous vous proposons le bulletin de souscription, ci-joint, afin de soutenir, selon vos moyens, la réalisation de ce projet, entièrement financé par un recueil de dons déductibles d'impôt, abondé par la Fondation.

L'association Culture et Patrimoine de Chanonat vous remercie chaleureusement de votre soutien. Pour tout renseignement concernant cette opération, n'hésitez pas à contacter Michel Favier, secrétaire, au 06 82 42 77 55.



BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration du

VITRAIL EGLISE DE JUSSAT

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/40461
ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine
VITRAIL EGLISE DE JUSSAT**

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons

	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
<small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
<small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
<small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>			

* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Distributeur de pain...

Rappel !

Pour tous ceux qui ont oublié de passer chez le boulanger, qu'ils se rassurent ! Ils pourront encore en trouver à Chanonat malgré l'heure tardive.

Un distributeur automatique, installé au pied des escaliers extérieurs de la Mairie, devrait pouvoir vous dépanner en cas de besoin inopiné.



L'Étang de la Prairie

Balade à pied et à VTT



Profil de la balade

Durée à pied : 4 h
 Distance : 11,5 km
 Balisage : Jaune - Iris d'eau
 Niveau : Moyen
 Altitude : 565 / 750 m
 Dénivelé + : 415 m
 Niveau VTT : Moyen
 Coordonnées GPS : 45.795746, 3.052684

De presque au pied du Puy Giroux à la Montagne de la Serre en passant par la vallée de l'Auzon, le parcours, au cœur du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, vous fera découvrir un environnement et des paysages remarquables. C'est un havre de paix apprécié des randonneurs pour la diversité des sites tels l'Étang de la Prairie et le plateau de la Serre, prisé pour l'observation des oiseaux migrateurs.

Comment y aller ?

De Clermont-Fd suivre la D2069 vers Bordeaux jusqu'à Varennes. À gauche à la sortie du bourg. Tourne-à-gauche sur voie centrale). Danger, prudence.

Départ : P3
 Aire de repos - Varennes

Du panneau de départ rejoindre la rue du Vieux Bourg par le sentier de Varennes situé après l'abri Bus sur la droite. Tourner à gauche puis à droite Route de Chanonat.

Passer devant la fontaine 1 puis la Croix Saint-Etienne au Pitchou 2 avec vue sur le Puy Giroux et les monts du Forez.

Descendre sous le bourg de Varennes par la rue des Coteaux et remonter en bordure de prairies et du lotissement par le chemin des Violettes jusqu'au chemin de la Serre. Le prendre à gauche et descendre vers l'Auzon au milieu de prairies à flore acidophile puis dans un bois de petits chênes et pins sylvestres.

Prendre à gauche le chemin de Flore en direction de l'Étang de la Prairie 3 (P4 : départ des randos raccourcies)

100 m avant la D52, tourner à gauche en terrain privé puis longer le bief jusqu'à la D52. Prendre à droite le chemin de Font Rouge 4. Passer devant la ferme. Ensuite, rejoindre le terrain de sport en prenant à droite le chemin de Civadier qui descend puis à gauche la D52 et enfin à droite le chemin de la Vernède.

Du terrain de sport poursuivre la montée du chemin sur 500 m jusqu'au chemin de Paquette.

Le prendre à droite et monter sur 1,6 km en forêt mixte dominée par le châtaignier. Ensuite, tourner à droite pour suivre le chemin sur le Plateau de la Serre. Après les prairies et bois maigres du plateau, rejoindre l'Auzon par le chemin de Chagourdat 5. La descente alterne forêts et prairies.

Au 1^{er} Pont, admirer le saule multi centenaire. À droite également, à 30 m du saule, remarquer « Le Chaos de Flore » 6, amas de gros blocs granitiques avec un beau dolmen. Ce site naturel aurait été considéré comme sacré à l'époque préhistorique. Traverser les deux ponts puis poursuivre le chemin et monter tout droit vers Varennes par le moulin de la Pradelle, le chemin des Riveaux et le chemin des Cours.

Rejoindre le parking P3 par la Route de Chanonat (D52) et à gauche la rue du Vieux Bourg.

À ne pas manquer

- Fontaine de Varennes avec son eau potable 1 et point de vue de la Croix Saint-Etienne au Pitchou 2
- L'Étang de la Prairie 3
- La source de Fontrouge 4
- Point de vue depuis Chagourdat sur Varennes, la chaîne des Pays et les monts Dômes 5
- Les deux ponts de Flore, le chaos de flore et le Saule 6

Plus d'infos ?

Scannez ce QR Code !



La *société de chasse* de Chanonat

La Société de chasse de Chanonat est l'association la plus ancienne de la commune. Fondée au début des années 1900, elle est composée de 25 adhérents de la Commune et de 12 chasseurs extérieurs afin de permettre d'équilibrer le budget annuel de 5000 € (cotisation fédération, bracelets de gibier, participation financière aux dégâts occasionnés dans les parcelles agricoles, frais vétérinaires subis aux chiens, repeuplement de petit gibier). Cette association est aujourd'hui présidée par Roger Batisse et compte parmi son conseil d'administration : 1 vice-président, 1 trésorier, 1 secrétaire et 2 membres actifs. Le périmètre du territoire est défini par un bail de chasse comportant 950 hectares sur les 1250 hectares de la Commune.

Les gibiers susceptibles d'être chassés sont : le lièvre, le faisan, la perdrix, la bécasse des bois, le pigeon ramier, la grive, le blaireau, le renard, le chevreuil et le sanglier. La chasse est avant tout un loisir, pourvu d'une mission de régulation des espèces, en particulier celles du grand gibier qui est soumis à un plan de gestion cynégétique validé par le préfet sur proposition d'une commission composée à nombre égal de représentants des intérêts cynégétiques et de représentants des intérêts agricoles et forestiers. Ce plan de gestion qualitatif et quantitatif, soumis à Arrêté préfectoral, impose un quota minimum de prélèvements. Pour cette année, c'est 70% soit 12 chevreuils et 20 sangliers. Si la pression de chasse ne permet pas de prélever suffisamment de sangliers, le préfet peut décider de faire réaliser des tirs de nuit par un louvetier agréé sans distinction de taille ni de sexe. La technique régionale pratiquée pour chasser le sanglier est la chasse à tir aux chiens courants ; cette pratique tant décriée aujourd'hui a pourtant vocation à être plus sportive que destructrice ; elle consiste à faire le pied pour repérer les éventuelles entrées du matin ; lâcher quelques chiens rapprocheurs pour lever le gibier et ensuite laisser la meute pousser l'animal en direction des postiers qui sont placés sur les principales refuges (passages de gibier). Les animaux levés ne sont pas systématiquement tirés, une sélection permet d'épargner les laies suitées et les marcassins. Cette pratique peut paraître impressionnante lorsque 25 hurleurs suivent un sanglier, mais ces chiens sont créancés « exclusivement » sur sanglier, inoffensifs envers les humains. Nous nous efforçons de rattraper les chiens à la sortie de la zone chassée, malheureusement,

tous les ans, nous avons quelques chiens blessés sur les routes. N'hésitez pas, en présence de chiens divagant sur la route, à les récupérer ou les signaler aux automobilistes, ils sont tous porteurs d'un collier fluo avec le numéro de téléphone de leur maître.

Pour limiter les dégâts occasionnés aux maïs, des battues de décantonnement sur sanglier sont exigées tous les ans à compter du 15 août à la demande des préfectures soumises aux pressions des organisations agricoles. Seule la chasse au gros gibier est autorisée par temps de neige. La saison de chasse se termine généralement le 28 février.

Notre commune est constituée à majorité de propriétés privées régies par leurs propriétaires auxquels incombent les charges d'entretien et d'imposition. Ces propriétés sont réservées à la société de chasse par bail déposé en préfecture. Amis promeneurs, veuillez respecter ces domaines en restant sur les chemins de randonnées. Merci de garder vos chiens sous contrôle. L'urbanisation, l'accroissement et la diversification des activités humaines multiplient les conflits entre usagers de l'espace naturel, c'est pourquoi le règlement intérieur définit les règles de bonne conduite aux chasseurs : respect des récoltes, des animaux en pâture, des clôtures, courtoisie envers les autres usagers de la nature. Malheureusement ce n'est pas toujours réciproque, les chasseurs subissant fréquemment des brimades.

Le règlement intérieur impose des consignes strictes avec sanctions pour les manquements aux règles de sécurité. Bien que la réglementation préfectorale n'impose pas de distance minimum de tir par rapport à une habitation, des consignes sont données pour qu'aucun tir ne soit fait en direction d'habitations ou à proximité de celles-ci. La gendarmerie a été appelée plusieurs fois cette année pour ce prétexte, les forces de l'ordre n'ont constaté aucun manquement à la sécurité. Des informations calomnieuses circulent, bien souvent relayées par les réseaux sociaux ou autres médias, aux fins de jeter le discrédit sur les chasseurs. Ces promoteurs d'une certaine idéologie vilipendant la chasse, au point de vouloir la faire disparaître, ne mesurent pas bien l'impact et les conséquences de cette obsession sur la biodiversité. Ils doivent savoir que la chasse est une pratique très encadrée et réglementée. Pour ceux qui voudraient s'en convaincre,

ils peuvent aller consulter le site de l'Office Français de la Biodiversité (ofb.gouv.fr) et celui de Légifrance (legifrance.gouv.fr), Code de l'environnement, sur lesquels sont consultables les recommandations, articles, textes et décrets régissant cette pratique collégiale.

La chasse est un loisir encadré qui doit pouvoir s'exercer librement. Nous nous permettons de signaler amicalement à ceux qui voudraient nous empêcher d'exercer notre hobby qu'ils sont passibles, d'après le code de l'environnement, d'une amende relevant des contraventions de la 5ème classe (soit 1 500 € maxi – art. R. 428-12-1 C. Env.) pour acte d'obstruction concerté, d'empêchement du déroulement d'un ou plusieurs actes de chasse.

Amis citoyens, nous avons voulu avec cet article vous réconcilier avec notre passion, la chasse, tellement décriée par méconnaissance du sujet. Sachez que nous sommes à votre écoute pour tout complément d'information. N'hésitez pas à vous adresser à un membre du bureau si vous souhaitez intégrer notre équipe.



Société de pêche "La Chanonatoise"

Association des parents d'élèves (CVJ)

L'équipe de l'Association des parents d'élèves CVJ se tient prête à reprendre ses actions dès que la situation le permettra ! Malgré les circonstances, une vente de gâteaux « Bijou » a été organisée en fin d'année et, grâce aux bénévoles, nous avons pu malgré tout déjà verser la somme de 500 € à l'école de Chanonat.

Il est peu probable que le Carnaval prévu le 7 mars prochain ait lieu dans sa formule habituelle. Nous vous tiendrons informés sur notre page Facebook : « Association parents d'élèves CVJ » ! Concernant la bourse puériculture, actuellement programmée le 30 mai 2021, nous croisons les doigts pour qu'elle puisse se dérouler.

Nous avons hâte de vous retrouver ainsi que la convivialité instaurée lors des différentes éditions du marché de Noël, du carnaval et des autres manifestations !

Nous tenons également à remercier tous les bénévoles et parents d'élèves qui répondent présents tout au long de l'année.

Irène DE MATOS (Présidente), Pauline VOUTE (Trésorière), Alexia DUTREMBLE (Secrétaire), Marie COURSOL (Secrétaire adjointe).

Facebook : Association parents d'élèves CVJ

Mail : ape.cvj@gmail.com

Le Conseil d'Administration (CA) souhaite aux pêcheurs et Chanonatois une meilleure année que la précédente.

En 2020, la pêche et les manifestations, associées à cette activité, ont été fortement perturbées et vont encore l'être certainement en 2021, nous obligeant à improviser avec l'évolution des mesures liées à l'épidémie.

De ce fait, si en 2020 l'Assemblée Générale (AG) de février, l'ouverture de la pêche en mars, le lâcher de truites en mars et mai et d'alevins en mai se sont déroulés normalement, les deux confinements d'une part et les mesures nécessaires de prévention d'autre part ont conduit à l'annulation de la Fête de la pêche en juin, de la vidange de l'Étang à l'automne et au report des travaux d'entretien et d'aménagement du parking de l'Étang.

En 2021, l'AG prévue en février a été reportée à une date ultérieure. Les rapports d'activité 2020 et prévisionnels 2021 seront mis en ligne sur notre site communal après validation en cours par notre CA. L'ouverture de la pêche à l'Auzon devrait se faire le 13 mars prochain sauf confinement « dur ».

La Fête de la Pêche n'aura lieu que si la situation s'améliore, ce qui ne semble pas le cas pour l'instant.

Nous espérons toutefois pouvoir effectuer les travaux d'aménagement du parking de l'Étang, nécessités par le comportement désinvolte et incivique de visiteurs. Ce parking est privé et toléré aux personnes respectant le règlement affiché. Ce n'est pas contraignant !

Nous espérons aussi pouvoir vidanger l'Étang à l'automne, entretien nécessaire.



Auzon le Collectif poursuit ses actions en faveur du bien vivre ensemble

Notre projet d'achat d'un broyeur à végétaux mobile a rassemblé suffisamment de votes dans le cadre de l'appel à projets du Budget Eco-Citoyen du Conseil Départemental pour assurer son financement ! Grâce à vos votes, un budget de 3 500 € nous permet de financer l'acquisition d'un K-Tchak, broyeur facile à utiliser, 100 % manuel et 100 % made in France (www.lafabriculture.fr), pour transformer en paillis les déchets du jardin et des haies, et éviter les aller-retours à la déchetterie. Plus de détails sur les modalités de prêt aux habitants à venir.

Le contexte sanitaire ne nous permet toujours pas de reprendre les sorties du four, du coup nous en profitons pour faire son entretien et notamment graisser ses essieux vieux de plus d'un siècle, puisque le pressoir qui lui sert de base date de 1911 !

En attendant des jours meilleurs, Auzon le Collectif s'est lancé dans un nouveau projet pour la commune, toujours autour du vivre ensemble et toujours mobile pour relier les 3 villages : un bar associatif mobile avec l'acquisition d'une « caravane-food truck » ! Le financement est presque bouclé et les machines à coudre sont de nouveau de sortie pour des créations dont la vente permettra de rassembler les quelques centaines d'euros qui manquent !

Enfin, l'association a commandé à 5 étudiant.es de 3ème année de VETAGRO SUP une étude sur l'approvisionnement alimentaire local et durable de la Commune. Les étudiants rendront leurs travaux fin mars avec des recommandations pour faciliter la mise en relation entre producteurs et consommateurs locaux et organiser les circuits de livraison, en complément du marché hebdomadaire.

Pour nous rejoindre ou nous donner un coup de main : auzonlecollectif@gmail.com



Rejoignez-nous !



Et la culture sur Chanonat ?

La culture a de nombreuses acceptions mais cette définition de Lévi-Strauss est pertinente : « La culture ou civilisation, c'est l'ensemble des coutumes, des croyances, des institutions telles que l'art, le droit, la religion, les techniques de la vie matérielle, en un mot, toutes les habitudes ou aptitudes apprises par l'homme en tant que membre d'une société. ». Tout cela pour dire que la culture est le propre de l'homme, qu'elle fait partie de son évolution et de sa définition.

Pour revenir les pieds sur terre, outre que Chanonat favorise toute initiative culturelle au niveau local, elle participe également, en la personne d'un Adjoint, comme membre de la commission « Culture » de Mond'Arverne Communauté, à l'élaboration de projets et au rayonnement de la culture sur le territoire de la communauté de communes.

Cette année la crise sanitaire bouscule quelque peu la programmation et les conditions d'accès aux différents spectacles.

S'agissant de la saison culturelle itinérante de spectacles « **Scènes éphémères** » (cf. le programme culturel 2020-2021), n'hésitez pas à contacter le service culture au 04 73 77 92 79 avant de vous déplacer. Notez également qu'il n'y aura pas de spectacles dans le cadre scolaire, ni dans les structures Enfance-jeunesse de Mond'Arverne.

Comme chaque année, le « **Festival d'ici & là** », événement littéraire et culturel, se tiendra les 12 et 13 juin 2021 au Clos d'Issac à Saint-Saturnin.

Concernant l'enseignement musical, nous rappelons que Mond'Arverne Communauté dispose de trois écoles de musiques associatives reconnues d'intérêt communautaire (Les Cheires, Gergovie et Comté).

Enfin pour ceux qui aiment s'évader à travers la lecture, notez que Mond'Arverne Communauté est forte de 15 médiathèques (3 professionnelles et 12 points « lecture ») dont une à Chanonat. Cette dernière, installée aujourd'hui dans l'ancienne Cure, sera bientôt transférée au rez-de-chaussée du nouveau bâtiment périscolaire.



**FESTIVAL
D'ICI & LÀ
12 ET 13
JUN 2021
CLOS D'ISSAC
ST-SATURNIN**

SPECTACLES
ATELIERS CRÉATIFS
VENTE DE LIVRES
MARCHÉ
DES PRODUCTEURS
JEUX
CONCERTS
...

AUTEURE
INVITÉE
CHANTAL
PELLETIER

ENTRÉE GRATUITE
Samedi de 14h à Minuit • Dimanche de 10h à 19h

www.mond-arverne.fr/0473779279

Mond'Arverne Communauté, Région Auvergne-Rhône-Alpes, La Région Auvergne-Rhône-Alpes, Bleu



Zoom sur... le musée archéologique de la bataille de Gergovie

Le Musée Archéologique de la Bataille de Gergovie a ouvert ses portes voilà maintenant un an et quelques lunes au sommet du Plateau de Gergovie ; panorama naturel exceptionnel et site de la victoire de Vercingétorix durant la guerre des Gaules. Malgré une fermeture temporaire, contexte sanitaire oblige, l'ensemble de l'équipe se félicite de cette première saison qui a véritablement été couronnée de succès. Avec l'accueil de près de 30 000 visiteurs, sur 600 m² d'espace d'expositions, le site s'est naturellement imposé, en l'espace de quelques mois, comme l'un des hauts lieux locaux du tourisme culturel et vert.

Véritable immersion au cœur de l'histoire des Arvernes, l'établissement propose une visite muséographique inédite, originale et ludique. L'hôte peut ainsi aiguïser sa curiosité à sa guise, au long des parcours interactifs de l'exposition permanente, d'ateliers pédagogiques, de visites guidées en plein air ou au fil d'un programme d'animations thématiques riches qui se succèdent à mesure.

Attelé aux préparatifs de la saison nouvelle, le Musée accueillera de nouveau les visiteurs à compter du 10 Avril 2021, au plaisir de présenter sa première exposition temporaire « Vercingétorix, un héros, cent visages ? ». La commune de Chanonat, représentée par une élue municipale au sein du conseil d'administration du Musée, a à cœur de s'associer à ses efforts de valorisation de notre patrimoine. Nous vous invitons à venir nombreux, percer les secrets de la civilisation des Oppidas Arvernes, vous replonger au cœur de la bataille mythique de Gergovie et vous réimprégner de l'histoire emblématique du Plateau de Gergovie.

Pour découvrir les surprises qui vous y attendent ; le programme des réjouissances, les horaires et tarifs sont consultables sur le site internet du musée ou autres réseaux sociaux.



Musée de Gergovie

Plateau de Gergovie
63670 LA ROCHE BLANCHE

Tél. : 04 73 60 16 93

Mail : contact@musee-gergovie.fr



GERGOVIE
TOUTE L'HISTOIRE
SUR UN PLATEAU.

Musée Archéologique de la Bataille

Projet mobilité Mond'Arverne



La question de la mobilité et de ses enjeux pour demain sur l'ensemble du territoire a conduit à l'entrée en vigueur de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019. À l'image du contexte sociétal, les pratiques et les modes de déplacement évoluent, devenant davantage multimodaux voire partagés avec, par ailleurs, un usage du numérique omniprésent. Les attentes des usagers se portent notamment sur une volonté d'accessibilité pour tous et adaptée aux spécificités du territoire, ainsi que la prise en compte des enjeux environnementaux avec des solutions qui soient plus vertueuses et optimisent la ressource.

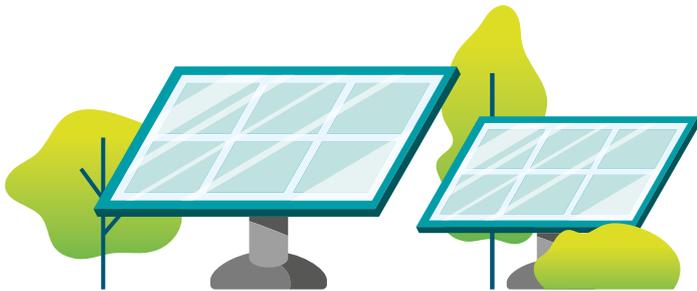
Dans l'objectif d'améliorer la mobilité au quotidien et d'accroître la décarbonisation des modes de déplacement, la loi LOM reconnaît aux Communautés de Communes une compétence dans le choix d'organisation de la Mobilité sur leurs territoires et impose ainsi aux EPCI de se positionner au 31 mars 2021 sur un mode de fonctionnement adapté. Différents scénarios d'organisation sont laissés à l'appréciation des élus, de sorte de l'adapter à l'échelle intercommunale et de définir ainsi sa politique Mobilité.

Dans ce cadre, Mond'Arverne Communauté a initié en septembre dernier un programme d'étude avec les élus communautaires destiné, dans un premier temps, à analyser l'offre de mobilité et les pratiques existantes sur notre territoire puis dans un second temps, les besoins, les enjeux pour l'avenir et orientations à définir. Une troisième phase de travail

a permis l'identification et la mise en perspective, sur notre secteur, des différentes hypothèses d'organisation de la mobilité possibles, à savoir : une prise de compétence globale par notre Communauté de Communes, une délégation de gestion à la Région ou encore une délégation au gestionnaire de transports SMTC. Les échanges et conclusions de ce travail d'expertise permettront aux membres du conseil communautaire de statuer dans les semaines à venir, afin de déterminer la solution d'organisation adéquate.

Il est à noter que la commune de Chanonat, représentée par une élue municipale au conseil communautaire, prend une part active à ces réflexions. Véritable acteur dans ce processus, Chanonat entend faire prendre en compte ses préoccupations en terme de mobilité. Citons notamment le souhait d'accueillir une extension du réseau de transport collectif permettant d'accéder au centre ville, ou encore la volonté de développer les réseaux de mobilité douce.





Opération Solaire Dôme

L'ADHUME (agence locale de l'énergie et du climat) a pour mission l'information, le conseil et l'expertise technique auprès des collectivités locales sur les questions d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables.

Lors de la précédente mandature, l'ADHUME a procédé à une analyse de tous les bâtiments communaux de Mond'Arverne Communauté (MAC) et a établi le potentiel pour chaque bâtiment de mise en place de panneaux solaires photovoltaïques.

L'objectif de MAC dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) est d'équiper au moins un bâtiment par commune pour rendre concret l'engagement des collectivités.

Pour faciliter la mise en place d'installations, un groupement d'achat sera porté par la communauté de communes début 2021 sur des installations de 9 KwC. Il s'agit là de poursuivre la démarche vers le développement durable du PCAET.

La municipalité est favorable à ce projet et a proposé d'équiper la salle des Loisirs sous réserve de l'accord de l'architecte des bâtiments de France qui veille sur la cohérence de l'architecture de notre Commune riche en monuments remarquables.



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

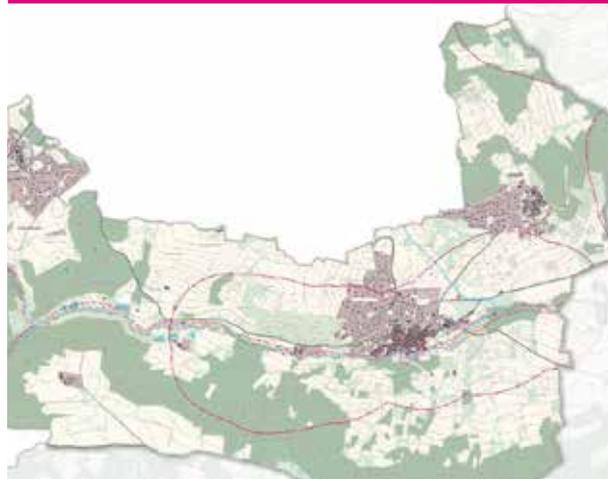
Si vous avez lu l'article sur les constructions à venir, vous devez vous demander si la Commune à vocation à être massivement bâtie.

Lors de l'approbation du PLU en 2013 le schéma de cohérence du territoire du Grand Clermont (SCOT) avait un objectif d'accueillir 50 000 habitants pour viser le statut de métropole nationale à l'horizon 2020-2025. Les préconisations étaient de réduire les surfaces des parcelles constructibles et de limiter l'étalement urbain. Contrairement aux périodes antérieures qui imposaient 2 000 m² ensuite 1 500 m² puis finalement 1 000 m² pour pouvoir construire sur une parcelle, aujourd'hui, il n'est plus question de surface minimum de parcelle pour bâtir une habitation sur la commune de Chanonat.

L'élaboration du PLUi est en cours d'actualisation, la nouvelle équipe municipale étant à l'œuvre, notamment en commission d'urbanisme, pour proposer et définir les possibilités de construction à venir.

Il s'avère que les zones ouvertes à la construction lors du PLU de 2013 couvrent globalement les besoins préconisés pour notre territoire. Le choix final des zones constructibles reviendra à Mond'Arverne Communauté qui a récupéré la compétence en urbanisme. Cependant, la municipalité a indiqué son souhait de contenir au strict minimum l'extension de nouvelles zones constructibles.

Donc, NON, la commune de Chanonat ne se destine pas à être massivement urbanisée.



Zoom sur... le syndicat mixte des vallées de la Veyre et de l'Auzon

D'hier à aujourd'hui

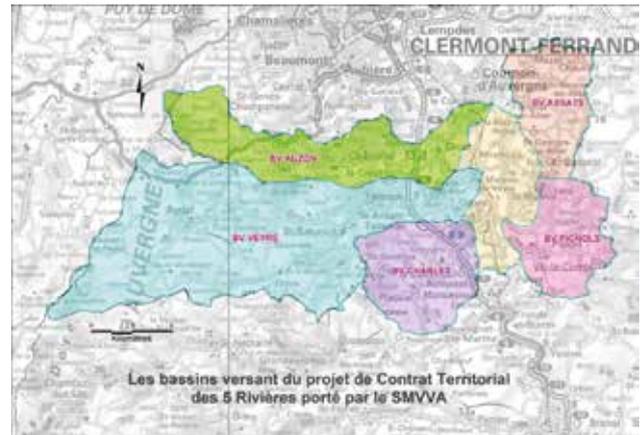
Le SMVVA a vu le jour en 1972, à l'initiative des communes de la vallée de la Veyre, pour assurer la compétence de l'Assainissement Collectif Intercommunal. L'objectif originel étant la gestion du collecteur intercommunal d'eaux usées et la station d'épuration des Martres de Veyre. Aujourd'hui, ses missions de collecte, de transfert et de traitement des eaux usées, concernent 12 communes du territoire Mond'Arverne : Aydat, St-Saturnin, St-Amant-Tallende, Tallende, Le Crest, Veyre-Monton, Corent, Les Martres de Veyre, Mirefleurs, Laps, St-Maurice et Vic-Le-Comte.

Depuis 1997, le syndicat exerce également une compétence de Gestion des Milieux Aquatiques, laquelle a été étendue à l'ensemble des 27 communes du territoire Mond'Arverne en 2018. Le SMVVA travaille, depuis lors, à la protection de la ressource et des cours d'eau, dans le cadre de contrats territoriaux pour les bassins des Assats, de l'Auzon, du Charlet, du Pignols et de la Veyre. Dans une approche globale et raisonnée des milieux aquatiques, le syndicat coordonne les travaux d'entretien et de restauration des rivières, développe des actions spécifiques pour les lacs et les zones humides ainsi que des actions à caractère agro-environnemental. Par ailleurs, il propose son expertise technique aux communes et aux particuliers, et organise des manifestations d'information et de sensibilisation pour le grand public et les scolaires.

Le SMVVA est un établissement public qui emploie huit agents, et compte un président, M Michel VIALLEFONT, ainsi que deux vice-présidents, élus par l'assemblée délibérante. Le comité syndical comporte 27 délégués titulaires, désignés parmi les conseils municipaux pour les communes adhérentes à la compétence Gestion des Eaux Usées, et des élus du territoire Mond'arverne pour la Gestion des Milieux Aquatiques (Mme Emmanuelle BASSOT, élue communautaire, est membre titulaire du comité syndical du SMVVA et siège au bureau du comité syndical).

Et demain

Le territoire d'intervention du SMVVA s'étend sur près de 370 km² et 230 km de cours d'eau, deux lacs naturels (Aydat et La Cassière) ainsi que de nombreuses zones humides. Ses caractéristiques



géographiques et naturelles, hétérogènes, présentent des enjeux pour l'avenir différents selon les bassins versants.

À l'heure actuelle, il est à déplorer un état des lieux des ressources aquatiques plus que contrasté; l'état écologique des masses d'eaux étant aujourd'hui qualifié de moyen à mauvais, conformément aux critères d'analyse de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE).

Dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'eau et de restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques des bassins versants, le SMVVA a souhaité développer pour l'avenir des actions adaptées aux 5 versants, dans des conditions techniques et financières qui soient optimales. Après un long travail d'étude et de recherche de partenariats, le SMVVA s'est ainsi associé à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et au Département du Puy-de-Dôme, en signant le Contrat Territorial des 5 Rivières, le 16 décembre dernier. Il s'agit d'un programme ambitieux qui prévoit la mise en œuvre d'interventions multi-thématiques, visant l'atteinte du bon état écologique et hydromorphologique des cours d'eau. La période 2021 à 2023 axera ses actions au développement des pratiques agricoles plus vertueuses, à la réduction des pollutions d'origine domestique, à la restauration des fonctionnalités des cours d'eau et milieux humides, à l'organisation de manifestations de sensibilisation ainsi qu'au développement d'outils de suivi de la qualité de l'eau. Il est à noter que, dans le cadre de la mise en œuvre du volet travaux de restauration des milieux aquatiques de ce programme, une enquête publique a été proposée au cours du mois de janvier 2021, de sorte de recueillir les observations et propositions du grand public. Le rapport et les conclusions de cette enquête sont consultables pendant un an, en mairie des Martres de Veyre.

Rappelons que la gestion et la préservation de l'eau et des milieux aquatiques, véritable enjeu majeur pour demain, est l'affaire de Tous.... Adoptons Tous des pratiques raisonnées et raisonnables....

**SMVVA • 13, Rue principale 63450 SAINT-SATURNIN
04 73 39 04 68 • accueil.smvva@smvva.fr**

Zoom sur... Le syndicat mixte de l'eau de la région d'Issoire et des communes de la banlieue sud clermontoise

Tout d'abord, un petit peu d'histoire : le syndicat mixte de l'eau de la région d'Issoire et des communes de la banlieue sud clermontoise a vu ses premiers statuts approuvés par arrêté préfectoral le 18 juin 1939. Ce syndicat intercommunal a pour but d'assurer l'alimentation en eau potable de diverses communes de la région d'Issoire avec la dénomination de « syndicat intercommunal d'alimentation des communes de Champeix et du haut Lembron »

Par décision du 11 juin 1959 et par arrêté préfectoral du 26 février 1962, le syndicat a pris ensuite la dénomination de « syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région d'Issoire ». C'est par une modification approuvée le 24 décembre 1976 que le syndicat pris ensuite le nom de « Syndicat intercommunal à vocation multiple de la région d'Issoire et des communes de la banlieue Sud Clermontoise »

Depuis devenu SME (Syndicat Mixte de l'Eau) il a la compétence d'exercer en lieu et place de toutes les communes et EPCI (Etablissement publics de coopération intercommunal) membres, leurs compétences en matière d'études, de travaux d'alimentation en eau potable, de renforcement, de rénovation, de construction, d'entretien des ouvrages et de gestion des réseaux.

Dans la mesure où les ressources en eau, les structures de captage et de stockage sont suffisantes, le syndicat est habilité à « vendre de l'eau » à certaines communes ou EPCI non adhérents, et qui conservent par ailleurs la gestion de leur réseau. Le syndicat est aussi autorisé, pour satisfaire des besoins locaux, à acheter à des communes ou à des EPCI, les ressources en eau dont il aurait besoin.

Depuis toutes ces années, le SME a travaillé à la sécurisation de l'alimentation en eau potable avec la construction de nouveaux réservoirs. En matière d'assainissement, près de 90 stations d'épuration ont été réalisées. Dès que la loi du 3 janvier 1992 l'a imposé, un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) a été mis en place pour répondre aux exigences environnementales et pour protéger les maires sur un sujet souvent difficile

avec les administrés.

Dans un souci d'égalité entre les abonnés, l'utilisateur paie l'eau le même prix sur l'ensemble territoire du syndicat quelque soit la dimension de la commune dans laquelle il réside, quelque soit la provenance de l'eau (que ce soit de l'eau pompée ou gravitaire)

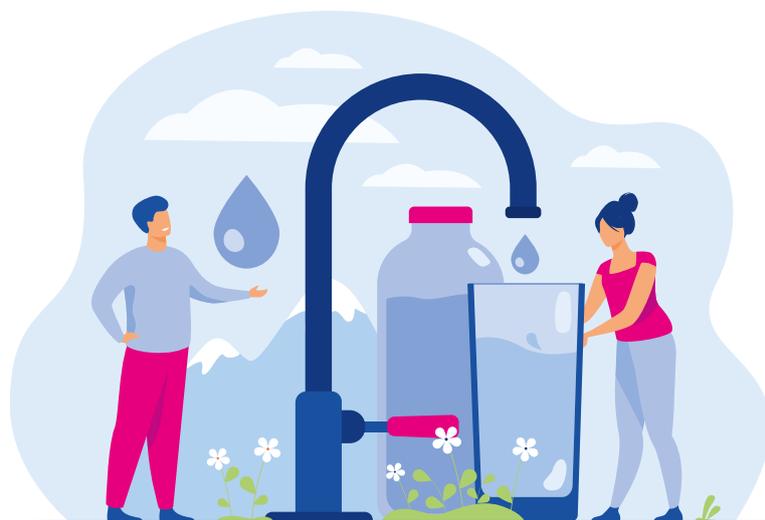
Un contrat d'affermage avec un cahier des charges particulièrement rigoureux a été signé avec le délégataire SUEZ le 1er juin 2008 avec un avenant le 17 avril 2013 pour une échéance le 31 mai 2020.

Pour information, quelques chiffres clés :

- 98 communes et 7 collectivités clientes = 86 748 habitants desservis
- 157 réservoirs, 169 cuves et 1 856 km de réseaux et un rendement de près de 80 %
- 44803 branchements et 9 296 218 m³ d'eau produite en 2019
- 1 usine de traitement d'eau potable, 102 ouvrages de production

Le maire de Chanonat est membre bureau du SME.

Syndicat Mixte de l'Eau
Zone Artisanale de Pérache 63114 COUDES
04 73 96 68 01 • sme.region.issuire@orange.fr



SIEG - Territoire d'énergie Puy-de- Dôme

La commune de Chanonat, en la personne du 1er Adjoint, siège au bureau du SIEG – Territoire d'énergie. Mais qu'est-ce que le SIEG et qu'apporte-t-il à la commune ? Deux questions auxquelles nous allons essayer de répondre.

Le SIEG

Propriétaire du réseau public d'électricité basse et moyenne tension depuis sa création en 1947, le Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG), devenu aujourd'hui Territoire d'énergie Puy-de-Dôme, représente les collectivités du Puy-de-Dôme et exerce le contrôle de distribution d'énergie électrique dans tout le département. Il intervient en électrification sur les communes rurales et réalise les aménagements esthétiques sur certaines communes urbaines. Il effectue également des travaux neufs et d'entretien sur les réseaux d'éclairage public et sur d'autres réseaux privés des collectivités locales.

Territoire d'énergie Puy-de-Dôme en quelques chiffres :

► **Adhérents** : 464 communes, 18 intercommunalités

► **Budgets annuels** : • Investissement : 61 000 000 €
• Fonctionnement : 18 500 000 €

Les investissements représentent par an 1 800 emplois directs et indirects dans les entreprises locales.

► **Patrimoine** : 19 300 km de réseaux électriques moyenne (HTA) et basse tension (BT) pour 425 000 points de livraison

► **Transition énergétique** : 20 bornes de recharge installées, 92 au terme du déploiement.

► **Électrification** : 400 chantiers par an de dissimulation des réseaux : extensions, dissimulations, renforcements...

► **Éclairage public** : Gestion de 148 000 points lumineux et de 130 carrefours à feux tricolores. 400 chantiers par an.

Les compétences du SIEG Territoire d'énergie Puy-de-Dôme (obligatoires et optionnelles)

► **Autorité Organisatrice de la distribution publique d'électricité** :

• Négociation et gestion du contrat de concession conclu avec ENEDIS et EDF.

• Contrôle du service public : service aux usagers, suivi technique et financier du patrimoine, qualité de l'électricité, investissements et maintenance, solidarité et précarité.

• Études et travaux d'électrification : amélioration esthétique, renforcement, sécurisation, extensions

► **Éclairage public** :

• Conseils et diagnostics à la gestion du patrimoine.

• Travaux neufs et de rénovation. Maintenance des équipements. Mise en lumière et gestion des illuminations festives. Espaces sportifs et Signalisation Lumineuse Tricolore.

► **Système d'information géographique** :

• L'intégralité du patrimoine d'éclairage public est décrit et accessible aux membres adhérents à la compétence : déclaration de pannes.

• Position en classe A des réseaux souterrains EP en cours de réalisation.

Autorité concédante, le SIEG organise la distribution publique d'électricité sur son territoire. Il s'agit d'une compétence obligatoire. Il propose également aux collectivités des compétences à la carte dans les domaines de la transition énergétique et de l'aménagement numérique.

► **Certificat d'économie d'énergie** :

• Depuis 2006, plus de 150 GWh Cumac déposés et valorisés sur des actions d'éclairage public.

► **Achats groupés d'électricité** :

• Depuis 2015, 2 groupements de commandes successifs pour près de 400 sites C4 à C2 et 170 membres. Fournitures annuelles de 38 GWh représentant 2 200 000 € d'achats.

• Constitution d'un nouveau groupement pour 2021 englobant les contrats C5 à C2.

► **Très haut débit** :

• Mise à disposition conventionnée des supports EP/BT/HTA avec SFR, COVAGE, Orange & ATHD & ENEDIS.

Intérêt pour la commune de Chanonat d'être adhérente au SIEG, en deux exemples

a. La Commune souhaite améliorer la qualité voire étendre son réseau d'éclairage public. Pour ce faire, elle sollicite le SIEG pour qu'il concrétise sa demande, ce dernier se chargeant des études et de diligenter les travaux. Pour cette opération, que le SIEG réalise pour le compte de la Commune, il est demandé à cette dernière un fonds de concours égal à 50 % du montant hors taxe des travaux auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Écotaxe (quelques euros). Ici, l'intérêt pour la Commune est principalement financier.

b. Depuis le 1er janvier, la Commune est obligée de souscrire une offre de marché pour tous ses points d'alimentation en électricité dont la puissance est au plus égale à 36 kVA. Soit la Commune se charge de lancer un appel d'offres pour acheter son électricité, soit elle sous-traite à un prestataire le soin de le faire pour elle. La Commune a choisi de faire appel au SIEG qui a réalisé l'appel d'offres pour toutes les communes adhérentes du Puy-de-Dôme. L'intérêt pour la Commune a été d'éviter une procédure d'appel d'offres contraignante et de pouvoir bénéficier de l'effet volume et des meilleurs prix.

Le SITCOM des Couzes

Le SITCOM des Couzes est un Syndicat à compétence collective des déchets ménagers : ordures ménagères et tri sélectif.

Il regroupe 47 communes du Puy-de-Dôme, celles-ci faisant partie de trois communautés de communes, une communauté d'agglomération, correspondant à 26826 habitants (population municipale au 1er janvier 2020).

Le SITCOM des Couzes est constitué d'un Bureau de 14 Elus et d'un Comité Syndical de 94 Elus, présidé par Monsieur Roger-Jean MEALLET, qui valident et prennent les décisions lors d'Assemblées délibérantes.

2 représentants du conseil municipal de Chanonat sont présents aux assemblées générales (AG) et défendent les intérêts de la Commune.

La mairie doit animer et sensibiliser les citoyens afin de rechercher des solutions pour diminuer la quantité de produits ménagers et végétaux par un tri des ordures ménagères et une politique de compostage dans un intérêt écologique et économique.

À la dernière AG du 9 décembre, a été donnée une information qui précisait que des subventions pouvaient être accordées pour l'achat d'un broyeur mutualisé à plusieurs particuliers afin de limiter les déchets verts.

Le montant des subventions est fonction du nombre de personnes qui se regroupent pour l'achat d'un broyeur. Si cette proposition vous intéresse, ne tardez pas à vous manifester. Pour la constitution du dossier, il vous faudra fournir un devis, le nom et coordonnées des familles qui se regroupent pour l'achat d'un broyeur. La subvention sera versée dès réception d'une facture acquittée dont le montant correspond au devis. Attention, les dossiers seront instruits par ordre d'arrivée et les subventions servies jusqu'à épuisement de l'enveloppe.

Pour cette opération, vous pouvez contacter le SITCOM des Couzes au 04 73 96 77 75 ou bien par courriel à l'adresse « sictomdescouzes.prevention@orange.fr »



CO₂ HAP PM10 COV NO_x

SORTEZ DE VOTRE GROTTE, VIVEZ AVEC VOTRE ÉPOQUE

ARRÊTEZ DE BRÛLER VOS DÉCHETS VERTS

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS EST INTERDIT DES SOLUTIONS ALTERNATIVES EXISTENT POUR LES TRANSFORMER EN RESSOURCES

VALTOM





Le mot de la liste *l'engagement citoyen*

Enjour à tous et bonne année 2021 avec beaucoup de retard, mais la situation est si particulière !

Comme nous ne pouvons pas faire mieux que les vœux du 1er janvier 1968 de Jacques Brel, nous allons le citer ici :

« Je vous souhaite des rêves à n'en plus finir et l'envie furieuse d'en réaliser quelques-uns. Je vous souhaite d'aimer ce qu'il faut aimer et d'oublier ce qu'il faut oublier. Je vous souhaite des passions, je vous souhaite des silences, je vous souhaite des chants d'oiseaux au réveil et des rires d'enfants. Je vous souhaite de respecter les différences des autres parce que le mérite et la valeur de chacun sont souvent à découvrir. Je vous souhaite de résister à l'enlèvement, à l'indifférence et aux vertus négatives de notre époque, je vous souhaite enfin de ne jamais renoncer à la recherche, à l'aventure, à la vie, à l'amour car la vie est une magnifique aventure et nul de raisonnable ne doit y renoncer sans livrer une rude bataille. Je vous souhaite surtout d'être vous, fier de l'être et heureux, car le bonheur est notre destin véritable. »

53 ans après, ces vœux sont toujours d'actualité, mais nous pouvons rajouter que nous vous souhaitons une bonne santé pour vous et vos proches en cette période de crise sanitaire.

Nous, les élus de la liste de l'engagement citoyen, restons mobilisés, même si l'exercice de la démocratie reste souvent compliqué. Nous participons activement aux conseils municipaux et aux différentes commissions où nous nous attachons à être vigilants, à questionner et à encourager des décisions fondées sur des faits et sur l'intérêt commun.

En cette période où le vivre ensemble est difficile, nous restons à votre écoute. Vous pouvez nous contacter via l'adresse : lalistecitoyenne.chanonat@gmail.com

Le printemps venu, nous espérons pouvoir vous donner rendez-vous pour échanger autour d'un café.

En attendant de nous rencontrer à nouveau, continuons à prendre soin les uns des autres,

La liste de l'engagement citoyen



Infos pratiques

Médecin Dr Minh BAUD - 04 73 87 59 51

Infirmiers :

Alexandra AU BRETON - 06 13 11 17 84

Lilian MOUGIN - 06 13 11 17 84

Clinique de la Châtaigneraie : 04 26 88 63 86

Pharmacie Le Gergovial : 04 73 79 40 05

Sapeurs pompiers : 18

Samu : 15

Police Secours : 17

Repas à domicile : 04 73 39 62 00

Service de Mond'Arverne Communauté

Peuvent bénéficier de ce service, les personnes âgées et les personnes, quel que soit leur âge, rencontrant une difficulté passagère à la suite d'une opération, d'une maladie ou pendant une convalescence.

Aide à domicile : 04 73 69 24 28

Service de Mond'Arverne Communauté

Vous avez besoin d'aide dans votre quotidien : entretien de votre logement, préparation de vos repas, aide à la toilette, courses...

École primaire :

Directrice : Catherine TOURNADRE - 04 73 78 26 98

Restaurant scolaire : 04 73 87 54 65

Mairie de Chanonat

Le Bourg 63450 CHANONAT

Tél. 04 73 79 41 05 - Fax 04 73 87 54 17

mairie-chanonat@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi et vendredi 8h45-12h30 et 14h-17h

Mercredi 8h45-12h30 et 14h-16h30

Mardi, jeudi et samedi 8h45-12h30

Directeur de publication : Julien BRUNHES

Réalisation - Impression du Bulletin Municipal

Défiprint • www.defiprint.com

06 30 88 87 19 • 04 44 05 24 04

Imprimé sur du papier recyclé.